AR PREFECTURE
005-200034502-20190403-20190304054-DE
Reçu le 05/04/2019

Délibération n° 20190304-0054

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le trois du mois d'avril à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 29 mars 2019 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 13
M. Roland BERNARD, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Dominique GOURY, M. Benoît GOSSELIN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Florence MILLION, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN. M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents : 6
M. Paul DAVIN, Mme Béatrice ALLOSIA, Mme Emilie DROUHOT, Mme Martine MARC, M. Christian PARPILLON, Mme Marion PELLEGRIN.

Etaient absents et représentés : 6
M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à M. Philippe GONDRE, Mme Béatrice ALLOSIA ayant donné pouvoir à M. Carmine ROGAZZO, Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Marion PELLEGRIN ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR ET MONSIEUR PELLEGRIN ALEXANDRE

Monsieur le Maire

Précise qu'un échange de parcelles entre la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur et Monsieur PELLEGRIN Alexandre est envisagée. Les parcelles concernées sont les suivantes :

- Parcelle cadastrée section ZE n°54c pour une contenance de 1a 80ca, dont Monsieur PELLEGRIN Alexandre est propriétaire ;
- Parcelle cadastrée section ZE n°53b pour une contenance de 1a 80ca, dont la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur est propriétaire.

Précise que la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur céderait à titre gratuit à Monsieur PELLEGRIN Alexandre la parcelle cadastrée section ZE n°53b pour une contenance de 1a 80ca.

En contre-échange, Monsieur PELLEGRIN Alexandre céderait à titre gratuit à la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur la parcelle cadastrée section ZE n°54c pour une contenance de 1a 80ca.

Cet échange aurait lieu sans soulte.

A l'unanimité, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de :

- **Accepter** l'échange des parcelles suivantes :
  - *La parcelle cadastrée section ZE n°54c pour une contenance de 1a 80ca, dont Monsieur PELLEGRIN Alexandre est propriétaire*

contre

AR PREFECTURE
005-200034502-20190403-20190304054-DE
Reçu le 05/04/2019

Délibération n°
20190304-0054

- *Parcelle cadastrée section ZE n°53b pour une contenance de 1a 80ca, dont la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur est propriétaire*

- **Donner** tous pouvoirs au Maire pour régulariser ces échanges de parcelles,
- **Autoriser** le Maire à signer l'acte de vente qui sera dressé par Maître JANCART, notaire à Saint-Bonnet-en-Champsaur.

Membres en exercice :	19	**Pour :**	19
Membres présents :	13	**Abstention :**	0
Membres représentés :	6	**Contre :**	0

Ainsi fait et délibéré le 3 avril 2019

Pour copie conforme
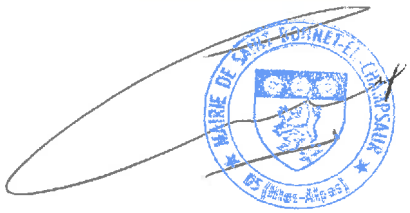
Le Maire,
Laurent DAUMARK